

PROJET « ROUBION SANS AMBROISIE »

Version 2 du 20/08/2020

Le contexte

Le département de la Drôme est un des départements Français les plus touchés par l'Ambroisie, plante classées dangereuse pour la santé humaine.

Elle peut provoquer des allergies chez 20 % de la population, avec dans les cas graves, des crises d'asthme pouvant mener à terme à terme des insuffisances respiratoires et à des morts prématurées.

Malgré une obligation de lutte pourtant applicable à toutes les surfaces depuis 10 ans :

- Arrêté préfectoral 2011201-033 du 20 juillet 2011 (abrogé)
- Arrêté préfectoral 26-2019-07-05-003 du 5 juillet 2019 (en vigueur)

les acteurs ont laissé l'Ambroisie prospérer au point qu'elle a entièrement colonisé le lit du Roubion.

Par vent du Nord ces hectares d'Ambroisie vont relâcher des quantités de pollen qui vont pourrir la vie des habitants jusqu'à Pierrelatte, Bollène, Orange voir Avignon !

Chaque plant d'Ambroisie peut faire 5000 graines qui re-contaminera l'aval jusqu'à la Camargue.

Et plus on attend plus la situation est difficile à redresser, au point que nombre d'acteurs considèrent aujourd'hui que le Roubion est une cause perdue d'avance.

Pourtant il est possible d'agir et c'est notre devoir non seulement vis à vis de la population locale, mais aussi parce que dans une lutte globale, l'égoïsme de quelques uns réduit à néant les efforts des autres communes de la Drôme et des communes des départements limitrophes.

Le vrai problème

Le problème n'est pas technique : Il suffit de passer 1 fois par an en juillet (avant la floraison), lorsque la rivière est à sec, pour arracher manuellement et laisser sécher sur place les plants d'Ambroisie.

Cela règlera tout de suite la question des pollens et cela règlera progressivement la question des graines restées dans le sol.

Le problème n'est pas financier : On peut estimer après tests, qu'il faut **en moyenne** 1 homme pendant 1 jour pour traiter 500 mètres de Roubion.

Même si c'est un peu plus la première année, pour rattraper 10 ans de retard, c'est un budget qui restera à la portée de n'importe quelle commune même petite.

Le vrai problème, le seul problème, c'est que le centre du Roubion (limite entre communes) n'est pas délimité, les parcelles ne sont pas délimitées, personne n'est responsable de rien et donc plus il y a d'acteurs (Etat, Région, Département, Agglo, une dizaines de Communes, le Syndicat mixte du Roubion, des Associations...) moins il y a quelqu'un pour prendre la décision d'organiser le travail.

Et on retrouve le même problème partout à chaque limite entre parcelles, routes et chemins communaux, lorsque chacun ne veut surtout pas arracher une Ambroisie qui ne lui appartient pas (on appréciera au passage le sens du service public).

Proposition de solution

Puisque le problème est global, puisqu'il est impossible de matérialiser les limites des parcelles et des communes, une solution est de passer une commande à un jardinier ou paysagiste local qui s'occupera de l'arrachage sur 24 km sans se préoccuper de savoir à qui appartient chaque plant d'Ambroisie.

Il peut être judicieux de passer deux commandes de 12,5 (Montélimar --> La Laupie) et de 11,5 km (Bonlieu sur Roubion --> Manas).

Il semble assez logique que l'entité qui passe la marché soit Montélimar Agglo.

Elle peut intégrer ça à son budget, ou bien refacturer une quote part aux autres acteurs et éventuellement répartir le reste entre les communes traversées selon une clef de répartition.

Clé de répartition pour un budget annuel de 500 € / km

	Km	%	€
Montélimar	4,595	20,01	2380,55
Savasse	0,955	4,16	494,76
St Marcel	0,605	2,64	313,44
Sauzet	3,320	14,46	1720,01
La Laupie	3,085	13,44	1598,26
Bonlieu	1,450	6,32	751,21
St Gervais	3,770	16,42	1953,14
La Bégude	0,535	2,33	277,17
Cleon	1,360	5,92	704,58
Charols	2,385	10,39	1235,61
Manas	0,900	3,92	466,27
TOTAL		100,00	11895,00

Enfin si les communes n'ont aucun sens du service public, elle peuvent faire des constats de carence et facturer les propriétaires des parcelles, mais pour quelques dizaines d'euros par parcelle, à mon avis le recouvrement coûterait plus cher que de rendre service.

A noter que le coût du premier nettoyage du Roubion risque d'être un peu plus élevé, car il faut rattraper 10 ans d'invasion, mais ce coût va fortement baisser d'année en année au fur et à mesure qu'on reprendra le contrôle de la situation, pour devenir dans 10 ans une simple surveillance annuelle avec quelques arrachages par ci par là.

Bref il n'y a rien d'insurmontable avec un peu de bonne volonté et notamment :

1/ si le préfet de la Drôme se sent concerné par l'application de son propre arrêté

2/ si quelqu'un décide une bonne foi pour toutes de « qui fait quoi », au sein du mille-feuille administratif français, au lieu de passer son temps à se rejeter mutuellement les responsabilités.

Annexe 1 : Liste des communes concernées sur Montélimar Agglo

RIVE GAUCHE	PK du Roubion (et coordonnées GPS)	RIVE DROITE
	0,000 km (44,55192 4,74811)	
Montélimar		Montélimar
	4,320 km (44,56690 4,78978)	
Sauzet		Montélimar
	4,870 km (44,57115 4,79325)	
Sauzet		Savasse
	6,780 km (44,58411 4,80523)	
Sauzet		St Marcel
	7,990 km (44,59077 4,81720)	
Sauzet		Sauzet
	8,880 km (44,59276 4,82806)	
Sauzet		La Laupie
	10,070 km (44,59554 4,84248)	
La Laupie		La Laupie
	12,560 km (44,59686 4,86612)	
Bonlieu		Bonlieu
	14,010 km (44,59041 4,88200)	
St Gervais		St Gervais
	17,780 km (44,59047 4,92269)	
La Begude		Cleon
	18,850 km (44,59264 4,93505)	
Charols		Cléon
	20,500 km (44,59459 4,95075)	
Charols		Charols
	22,060 km (44,59484 4,96955)	
Pt Barret		Manas
	22,960 km (44,59427 4,98086)	
Pt Barret		Manas
	23,790 km (44,59912 4,98811)	

Annexe 2 : Autres solutions

Ce projet propose de faire un seul arrachage manuel en juillet.

Il est possible de seulement couper (ou brouter) l'Ambroisie mais elle repousse et dans ce cas il faut faire deux passages en juillet et en septembre.

De plus un broyeur ne peut pas accéder partout dans le lit du Roubion.

Et un mouton mange au hasard alors qu'il faut un travail systématique.

Donc dans les deux cas il faudra faire quand même faire un arrachage manuel en complément.

Le plus simple et le plus efficace pour le lit du Roubion, semble de faire un seul arrachage manuel en juillet.

Annexe 3 : Vidéo youtube

Sur la vidéo youtube <https://youtu.be/tGOE5LBYyVI> on peut voir que le lit du Roubion est entièrement recouvert par l'Ambroisie, cette invasion totalement hors de contrôle est le résultat de 10 ans d'inaction.

Afin de dénoncer cette situation, j'ai déversé des plants d'ambroisie dans deux Mairies particulièrement peu concernées par la lutte contre l'Ambroisie, mais en réalité toutes les communes peuvent se sentir visées.

Contrairement à ce qui a été rapporté à la presse de façon mensongère, il n'y a eu aucune agression envers le personnel de Mairie et c'est uniquement l'institution « Mairie », les élus et leur passivité qui étaient visés.

Le but de la vidéo était de faire prendre conscience du problème.

Le but de présent projet est de le résoudre.